

PARCOURS GÉRANCE LOCATIVE

QUE FAIRE À L'ÉCHÉANCE D'UN BAIL COMMERCIAL ?

DURÉE

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

Connaître les options possibles pour le locataire et pour le bailleur à l'échéance d'un bail et comprendre les conséquences d'une action ou d'une inaction

LE PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers et agents mandataires indépendants, débutants ou confirmés

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Philippe MAITRE - Formateur expert chez VALOREX



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

QUE FAIRE AVANT LA FIN DU BAIL?

- La demande de renouvellement du locataire
- Le congé du bailleur et l'offre de renouvellement
- Le refus de renouvellement du bail et l'indemnité d'éviction



PARTIE 2

ET APRÈS L'ÉCHÉANCE?

- La tacite prolongation
- La possibilité de résilier le bail
- Le renouvellement après l'échéance



PARTIE 3

QUELLES SONT LES RÈGLES DE DÉPLAFONNEMENT DU LOYER À L'ÉCHÉANCE

- Les motifs de déplafonnement d'un bail de 9 ans
- Le bail d'une durée supérieure à 9 ans
- Le bail à usage exclusif de bureaux
- Le bail monovalent
- Le douzième anniversaire



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

MOYENS PÉDAGOGIQUES

mail au participant

ASSISTANCE

TECHNIQUE

01 71 06 30 30

fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou

Go To Training, lien de connexion transmis par

ou par mail:

Référent ESI dédié à

l'assistance technique de la formation joignable au :

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale



